

CODIFICATION: IMP-DDP-005

VERSION: 09

DATE: 16/03/2023

Centre Hospitalier Théophile Roussel

Commission des Usagers (CDU)

Décret du 1er juin 2016

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, complétée par le décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016, a institué la Commission Des Usagers (CDU) dans les établissements de santé. Cette dernière remplace la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC), en renforçant ses missions.

Elle veille au respect des droits des usagers, contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches et facilite leurs démarches.

La Commission contribue également, par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des patients et leurs proches.

Tout usager doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des cadres ou des responsables de service.

En outre, toute plainte ou réclamation écrite adressée par un usager au Directeur, doit recevoir une réponse adaptée et celui-ci peut saisir un médiateur médecin ou non-médecin (article R.1112-93 du Code de la Santé Publique). Le plaignant peut se faire accompagner, pour la rencontre, d'un médiateur et/ou d'un représentant des usagers.

La Commission se réunit au moins quatre fois par an.

Pour faciliter les démarches, une permanence téléphonique est assurée aux heures de bureau auprès de la Chargée des Relations avec les Usagers au **01 30 86 38 36.**

Mail: cdu@th-roussel.fr

COMPOSITION DE LA COMMISSION: membres délibératifs

M. Eric LE GOURIERES Vice-Président – Directeur des soins, qualité, relations avec les usagers

M. Jean-François SELLIER Représentant des Usagers (UDAF)

Mme Virginie TEXEREAUReprésentante des Usagers suppléante (UNAFAM)Mme Annick ROGEZReprésentante des Usagers suppléante (UDAF)

M^{me} le Dr Sonia AlOUCH

Médecin médiateur – Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

M. Jean-Louis DELARUELLE

Médiateur non médecin – Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

M^{me} **Alexandra LAROCHE** Médiateur non médecin suppléant – Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

M. André MINFARDI Médiateur non médecin – Psychiatrie de l'adulte

M^{me} **Gittel BAKANGADIO** Médiateur non médecin suppléant – Psychiatrie de l'adulte

Coordonnées des Associations :

UNAFAM:

13 rue Hoche 78000 VERSAILLES Tél. : **01.39.54.17.12** **UDAF**:

5 rue Assemblée Nationale 78009 VERSAILLES Cedex

Tél. : **01.39.20.14.40**